



## AVIS

### AUX CANDIDATS RETENUS POUR INSCRIPTION EN DOCTORAT 2021/2022

Il est porté à la connaissance des candidats retenus (**listes**) pour s'inscrire en Centre Universitaire d'Études Doctorales « POLE D'ETUDES DOCTORALES SCIENCES ET TECHNIQUES et SCIENCES MEDICALES » (CUEDoc-STSM), pour l'année universitaire 2021/2022, que les dépôts définitifs des dossiers se feront selon les modalités et le calendrier ci-dessous :

#### Modalités :

L'inscription définitive se fera en deux étapes :

**Du 08/12/2021 au 15/12/2021 (délai de rigueur)**

**Etape 1 : Enregistrement sur la plateforme de l'UMI : <https://e-tasjil.umi.ac.ma/> ;** A l'issue de l'inscription en ligne, un fichier pdf sera généré (Reçu e-tasjil) ; (*obligatoire pour création d'un mail académique, AMO, Bourse, etc.*)

**Etape 2 : Toutes les pièces à fournir doivent être déposées au guichet 5 de la FSM.**

#### Pièces à fournir :

- Reçu e-tasjil ;
- Le Formulaire de préinscription signé par le candidat ;
- Le projet doctoral **signé** par le co/ Directeur de thèse (**projet doctoral**) ;
- **La charte des thèses (charte these)** dument signée par le Directeur de thèse et le responsable de la structure (Laboratoire ou équipe) ;
- **La charte antiplagiat ( charte antiplagiat)** signée par le doctorant ;
- L'original et la copie du diplôme de Master (ou d'un diplôme équivalent) ;
- L'original et une copie de la Licence (ou d'un diplôme équivalent) ;
- Curriculum vitae avec photographie du candidat ;
- Copie recto-verso certifiée conforme du Baccalauréat ;
- Copies certifiées conformes des relevés des notes de tout le cursus universitaire ;
- Photocopie certifiée de la carte nationale d'identité ;
- Attestation de travail pour les fonctionnaires et salariés ; Attestation de non travail pour les étudiants ;
- Demande de bourse pour les étudiants ;
- Attestation de la CNSS pour les étudiants ayant exercé une activité salariale pour l'année 2021 ;
- 4 photos d'identité (format 3x3) ;
- Enveloppe timbrée avec adresse exacte ;
- Extrait d'acte de naissance ;
- Attestation sur l'honneur (manuscrite) de non inscription au CEDoc-SFA-FSM dans les années précédentes.

Pour les thèses en collaboration avec des institutions n'appartenant pas à l'UMI, il est impératif d'ajouter :

- Copie de la convention de codirection ou de cotutelle signée entre les deux institutions partenaires ;
- Le projet doctoral **commun signé** par le Directeur et le codirecteur de thèse (**Projet doctoral commun**)